

Burundi : un électeur sur deux n'a pas de carte d'identité

Arrib News, 23/01/2010 – Source AFP Environ deux millions de Burundais en âge de voter n'ont pas de pièces d'identité, indispensables pour s'inscrire sur les listes électorales, ont estimé les cinq principaux partis d'opposition, qui ont appelé la commission électorale à sortir de son "attitude attentiste". Dans une "déclaration commune" vendredi, ces partis "contestent la réalité du chiffre avancé par l'administration d'un million de citoyens dépourvus de carte d'identité". Depuis le 15 décembre et jusqu'au 22 janvier, le gouvernement distribue des cartes d'identité à 1,1 million de citoyens "en âge de voter" et qui ne disposent pas d'un tel document. Cette opération est organisée dans la perspective des élections générales prévues à la mi-2010. "Deux millions de citoyens n'ont donc pas reçu de cartes d'identité (...), ce signifie que ces gens là ne pourront pas s'inscrire sur les listes électorales", a expliqué, au nom des partis signataires, le vice-président du Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), Frédéric Banvuginyunvira. "Le risque majeur est donc de fausser les élections car quelque 2 millions de Burundais, soit près d'un électeur sur deux, ne pourront pas voter à cause de manques de l'administration", a-t-il affirmé. Le gouvernement a par ailleurs "massivement distribué" des cartes d'identité aux militants du parti Cndd-FDD au pouvoir, accuse l'opposition, qui dénonce d'autres irrégularités dans la distribution de ces cartes. Le texte est signé du Frodebu, de l'Uprona, du Fnl, du Msd et du Cndd. "Un grand nombre de Burundais n'ont pas bénéficié de la carte d'identité au cours de l'opération qui vient d'être menée", a reconnu le directeur général de l'administration du territoire, Thérèse Mbonabuca. Jeudi, la Commission électorale (Ceni) a par ailleurs débuté une campagne de recensement des électeurs, qui durera deux semaines et vise à inscrire sur les listes électorales "plus ou moins 4,3 millions d'électeurs", selon son président Pierre Claver Ndayicariye. Celui-ci a assuré que plusieurs documents (permis de conduire, carte de baptême...), outre la carte d'identité, seraient acceptés lors de ce recensement. La Ceni "n'a pas seulement peur de la politique sur la carte d'identité" car "cette question est gérée par le ministre de l'Intérieur", a-t-il estimé. La Commission doit au contraire "se départir de son attitude attentiste et passive", a estimé l'opposition, qui demande à la Ceni de "prolonger l'opération de recensement électoral pour donner l'opportunité à tous les acteurs de corriger ces dysfonctionnements (...)".